



Possibilité de saisie sur pension de reversion

Par Visiteur

Bonjour,

Ma mère, âgée de 60 ans, est sur-endettée. Elle souhaiterait solliciter des organismes pour une restructuration de ses crédits.

Elle dispose comme revenu d'une pension de reversion cadre (régimes complémentaires AGIRC-ARRCO) attribuée en 1999 (décès de son mari antérieur à 1994).

Sa pension de reversion est-elle cessible et saisissable par des créanciers ?

En effet, les organismes créanciers doivent pouvoir procéder à une cession sur sa pension de reversion en garantie du bon paiement des mensualités de crédit. Sinon, ces organismes n'acceptent pas de racheter les crédits.

D'avance, merci.
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Effectivement la pension de reversion de votre maman est saisissable par les créanciers.

Si les dettes de votre maman sont devenues trop importantes par rapport à ses ressources ou si les mensualités des crédits ne peuvent plus être remboursées, elle peut saisir la commission de surendettement.

Cordialement